

## **MANDAT - PROCURATION**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI, titre II, chapitre 1<sup>o</sup>, articles L. 621-1 à L.621-3, L. 621-5 et D. 621-27,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de Madame Christine Avelin, Directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration en date du 19 mars 2024 autorisant la vente des lots 1, 2, 5, 101 à 118 sis 26 rue Gay Lussac à Poitiers au FONDS DE DOTATION AUTISME FRATERNITE GENEROSITE - (AFG) pour la somme de DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE EUROS (251 000,00 EUR) en ce compris la rémunération au profit de la Direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde de VINGT SEPT MILLE SIX CENT DIX EUROS (27 610 €), soit un net vendeur de DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VNGT DIX EUROS (223 390,00 EUR).

Je soussignée **Christine AVELIN**, Directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), représentant l'Etablissement en justice et dans tous les actes de la vie civile conformément aux prescriptions de l'article D. 621-27, 2<sup>ème</sup> alinéa, point 5 du code rural et de la pêche maritime,

donne mandat à **Monsieur Alexandre CENSONI**, chef du service des Affaires financières, à l'effet de me représenter et de signer en mon nom et pour mon compte, l'acte authentique portant vente des lots de copropriété n°1, 2, 5 (bureaux), 101 à 105 et 109 à 118 (parkings) du bien immeuble situé au 26 rue Gay Lussac à Poitiers (86000), dont FranceAgriMer est propriétaire, et d'une manière générale, tout acte se rapportant à cette vente.

Fait à Montreuil, le 12/11/2024

La Directrice générale

Christine AVELIN